

# Adresse des commissaires des municipalités et de la société populaire de Givet qui annoncent le dépouillement des églises et le dépôts de leurs produits à la monnaie de Paris, lors de la séance du 18 nivôse an II (7 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des commissaires des municipalités et de la société populaire de Givet qui annoncent le dépouillement des églises et le dépôts de leurs produits à la monnaie de Paris, lors de la séance du 18 nivôse an II (7 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 79;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_35599\\_t2\\_0079\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35599_t2_0079_0000_6)

Fichier pdf généré le 15/05/2023

publique est à son aurore, de faibles pigmées voudroient l'étouffer dans son berceau mais les hercules à qui est confié ce dépôt précieux sont toujours levés pour les terrasser. Le fédéralisme, paroît-il, est abattu sous vos coups. Le masque hypocrite tombe, et le sang patriote est reconnu. Son but étoit de rompre le faisceau de l'unité, les efforts en sont vains, et en concentrent l'union. Déjà leur ambition méditoit un projet, celui de diviser la République indivisible d'une manière proportionnelle à leur avidité, leurs perfides manœuvres ont été déjouées. Désormais le patriote ne gémera plus dans les chaînes, que lui préparoient des brigands. Leur astuce ne le fera plus trembler, la tyrannie et le royalisme sont anéantis dans la poussière et n'osent plus lever un front hideux, le fanatisme, cet hydre destructeur de la nature humaine qui, se multiplioit, chaque jour aux dépens de la sueur du peuple a fait place aux lumières de la Raison. Ses prosélytes désabusés rentrent dans la classe des membres de la Société. Vous êtes plus que les restaurateurs des droits du citoyen; vous en êtes les créateurs jusqu'au jour où vous avez éclairé le Français des rayons de la philosophie, jusqu'au jour enfin où vous lui tracâtes le chemin de la liberté. Il tramoit une vie rampante sous la verge du despotisme et oublioit qu'il étoit homme. Vous lui avez donné un nouvel être en perfectionnant sa régénération politique et morale. Continuez, c'est le vœu de cette commune, à l'affermir par des lois répressives de toute malveillance. Votre loi du maximum tend aux citoyens un secours alimentaire, que voudraient lui ravir des malveillants. Cette commune vous en témoigne sa satisfaction. Elle vous invite de rester à votre poste jusqu'à ce que la République n'ait rien plus à redouter d'aucunes machinations perfides.

Cette commune électrisée par les principes du plus pur républicanisme ne peut être souillée plus longtemps d'un nom qui porte encore l'empreinte du fanatisme monacal. Elle vous demande de métamorphoser son nom de *Valbenoite* en celui de *Vallon d'Armes*. Cette métamorphose est fondée sur sa situation près d'Armeville et sur ses ateliers d'armes destinés à repousser les hordes des tyrans. Anéantissez jusqu'aux moindres vestiges des préjugés. Que le règne de la Raison soit un et embrasse toute la République comme votre génie fécond embrasse tout ce qui peut contribuer à sa prospérité, pénétrée que sa pétition est appuyée sur les droits du citoyen. Cette commune attend que vous y ferez droit.

CHENET (maire), J. CHAUSSON (off.),  
PATOUILLAN (off.), DUBOUCHY (off.),  
Gabriel FULCHIRON (off.), SERVANTON,  
CHENET (notable), MONTMARTIN, GAUTIER,  
LAMBOIT (secrét.-greffier), JARIEUE.

## 32

Les commissaires des municipalité & société populaire de Givet annoncent à la Convention que leurs églises sont rentrées dans leur simplicité primitive; que leurs dépouilles ont produit environ mille marcs d'argent, qui ont été déposés à la monnaie de Paris. (1)

Mention honorable & insertion au bulletin. (2)

(1) P.V., XXIX, 31.

(2) B<sup>in</sup>, 19 niv. (suppl<sup>1</sup>).

[Paris, 2 niv. II] (1)

« Représentans,

Nous avons rendu nos églises à leur simplicité primitive; nous nous (avons) dépouillé les autels des Autrichiens; nous avons recueilli, de tout cela, environ 1000 marcs d'argent, que nous avons été chargés de venir déposer à la Monnoye de Paris; ils y sont.

Représentans, nous vous dirons que la municipalité, que la Société populaire, que le comité de surveillance de Givet savent à quoi s'en tenir sur les religions et les cultes; mais vous avez décrété la liberté de ces derniers: Loin de nous l'idée de porter atteinte à vos décrets; nous pensons seulement que les cultes cesseront (sic) d'être libres, s'il falloit des vases d'or pour les célébrer. La puissance de Dieu n'est pas, comme celle des despotes, fondée sur des colonnes d'or et d'argent, mais bien sur les colonnes de la nature... oui de la nature, voilà le Dieu des hommes qui chérissent la liberté: que chacun l'honore à sa manière. Et puisque les cultes sont libres nous faisons la déclaration que nous ne connaissons d'autre fanatisme, d'autre intolérance que celle des fourbes ou des imbéciles qui ne veulent adorer Dieu que comme un veau d'or.

Noël VIDAUSEIGNE, VIGIER, J.S. DUBEAUX.

## 33

Le citoyen Georget, l'un des vainqueurs de la Bastille, lieutenant de la deuxième compagnie du deuxième bataillon du cent deuxième régiment, écrit à la Convention que le 14 frimaire dernier, le citoyen Brunet, sergent dans cette compagnie, fut renversé par un boulet de canon qui lui emporta un pied; que ce brave militaire eut le courage de se relever; & que, soutenu par deux de ses camarades, il dit: *Ah! les coquins! ils m'ont coupé le pied; donnez-moi un fusil, que je leur envoie encore une balle.* Il ajusta son coup & se retira, criant: *Vive la République! vive la Nation!* (2)

(Applaudi). (3)

Mention honorable, insertion au bulletin, (4) renvoyé au comité d'instruction publique.

## 34

La société républicaine de Saint-Sauveur, district de Saint-Fargeau, département de l'Yonne, invite la Convention à ne pas quitter le gou vernail du vaisseau de la patrie, jusqu'à ce qu'il soit arrivé à bon port.

Elle annonce que la première réquisition de cette commune est composée d'hommes robustes, qui attendent avec impatience le moment où on les enverra combattre les tyrans, & venger leurs frères inhumainement égorgés; que sur une simple invitation aux citoyens, l'autel de la patrie se couvre de draps, souliers, che-

(1) C 288, pl. 871, p. 37.

(2) P.V., XXIX, 31; Mon., XIX, 160; J. univ., n° 1508, p. 6643; M.U., XXXV, 347; J. Fr., n° 471.

(3) Audit. nat., n° 475.

(4) B<sup>in</sup>, 19 niv. (suppl<sup>1</sup>).